

## Guide du candidat 2022 2023 ERASMUS+

Le programme ERASMUS + Enseignement Supérieur <https://info.erasmusplus.fr/> a pour objectif de favoriser la mobilité des étudiants en Europe en leur permettant d'obtenir un financement pour partir en stage dans un pays de l'Union Européenne ou un pays partenaire. Le lycée Carcouët est bénéficiaire et adhérent de la Charte ERASMUS+ Enseignement Supérieur (ECHE) et a obtenu le label « bonne pratique » : <https://carcouet.paysdelaloire.e-lyco.fr/erasmus/>

Tout étudiant de BTS, qui souhaite effectuer son stage dans une entreprise ou une organisation d'un pays éligible à la mobilité Erasmus, peut obtenir une bourse Erasmus+ au cours de son cycle d'études.

Pour vous aider lire : <https://www.euroguidance-france.org/les-differentes-formes-de-mobilite-en-europe/stages/>

Pays de destination possibles : les 27 états membres de l'Union Européenne + pays partenaires hors UE. Le pays envisagé doit être situé entièrement en zone vigilance verte par le ministère des affaires étrangères voir <https://www.diplomatie.gouv.fr/>. De plus, le pays doit permettre l'amélioration de compétences linguistiques du participant et offrir un cadre juridique conforme à un stage de courte durée pour des étudiants âgés de 18 ans et +.

Il est conseillé de s'inscrire au fil Ariane afin d'être averti de tout changement en matière de sécurité : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/>.

Durée : mobilité longue : minimum de 2 mois consécutifs (60 jours), mobilité courte possible : de 5 à 30 jours suivie d'une activité virtuelle en lien avec l'organisme d'accueil en stage pour situations particulières exceptionnelles.

La procédure est en partie dématérialisée, il convient donc d'avoir une adresse mail effective au nom de l'étudiant et de consulter régulièrement sa messagerie.

### La procédure

La commission Erasmus+ du lycée se réunit à intervalles réguliers pour étudier les demandes . Les dossiers sont déposés auprès du correspondant Erasmus pour transmission à la Commission présidée par M. Le Proviseur.

**Les critères de sélection des candidats sont les suivants :**

- Cohérence pédagogique du projet de mobilité (Terrain de stage et missions validés par le professeur responsable de la formation, en lien avec la formation, amélioration des compétences linguistiques, conformité juridique entreprise et pays en matière de visa, âge légal de majorité etc.)
- Assiduité, Implication, résultats scolaires.

Tout étudiant régulièrement inscrit en BTS au lycée Carcouët est éligible quelle que soit sa nationalité et indépendamment de plafonds de revenus. Les publics prioritaires bénéficient de compléments financiers pour le voyage et le séjour. Les demandes de bourses sont satisfaites dans la limite des financements disponibles. Les dossiers des candidats ayant une obligation de stage à l'étranger sont traités en priorité.

## **DOSSIER ERASMUS PIECES A FOURNIR (Version papier) :**

1. Formulaire de candidature à une bourse ERASMUS, validée par le responsable de stage de la section de BTS (après validation pédagogique du stage).
2. Publics ayant moins d'opportunités : Notification Bourse (échelon 6/7) – Ou attestation Résidence Quartier Prioritaire de la Ville
3. Attestation Assurance Responsabilité Civile
4. Attestation Assurance maladie et copie Carte Européenne Assurance Maladie
5. Copie Pièce d'identité (Carte d'identité ou Passeport si requis/Titre de séjour si requis).
6. Attestation Prise en charge frais médicaux et Assurance rapatriement conseillée,
7. Hors UE : Assurance prise en charge médicale - Hors UE : Copie du visa adapté (et non pas visa touristique)
8. Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du bénéficiaire

### **Acceptation de la Commission :**

Le correspondant Erasmus+ finalise l'inscription du bénéficiaire sur les plateformes dédiées, vérifie la complétude du contrat pédagogique et l'ensemble des pièces du dossier. Un courrier d'acceptation de la demande de bourse est envoyé au participant.

### **Refus de la Commission :**

Un courrier de refus motivé de la demande de bourse est envoyé au participant. (soit pour plafond de financement atteint ou pour non-respect des critères de sélection).

Le contrat pédagogique et la bourse Erasmus sont formalisés dans le **kit de mobilité ERASMUS+ établi avec le Professeur responsable du stage et avec le coordonnateur ERASMUS+**

### **Obligations du participant :**

1. Fournir le Certificat de stage au retour du Stage : rubrique « After the mobility » de la convention de stage (Kit Erasmus+)
2. Réaliser 2 tests linguistiques dits tests « OLS » (Plateforme Erasmus dédiée) :
  - ✓ 1<sup>er</sup> Test OLS en ligne avant la mobilité
  - ✓ 2<sup>nd</sup> Test OLS en ligne après la mobilité
3. Obligation de saisir le rapport en ligne du participant : Tout bénéficiaire d'une bourse Erasmus doit compléter le rapport de participant (généralisé directement par la plateforme Erasmus+ par courrier électronique, questionnaire à compléter).

## **Montant d'une bourse Erasmus et modalités de règlement voir tableau indicatif**

Le montant de la bourse dépend du pays de destination et du mode de transport retenu et de la durée de mobilité et de la situation individuelle de l'étudiant. Le calcul du montant est communiqué à l'étudiant dès lors qu'il aura fourni les informations nécessaires. Les publics ayant moins d'opportunités bénéficient de soutiens financiers supplémentaires. Le versement de la bourse est opéré par virement bancaire sur le compte du bénéficiaire par le Trésor public, après acceptation du dossier de demande par la Commission et envoi du courrier officiel.

- ✓ 90 % : 30 jours après acceptation du dossier ou à réception de l'attestation d'arrivée en stage de l'étudiant
- ✓ 10 % dans un délai de 45 jours après la soumission du rapport en ligne du participant, le 2<sup>nd</sup> Test OLS et la remise du certificat de stage (Rubrique « after the mobility » de la convention de stage Erasmus+)
- ✓ L'étudiant s'engage à réaliser le stage pour toute la durée, en cas de rupture anticipée du fait de l'étudiant, l'intégralité de la bourse devra être remboursée sauf cas de force majeure.

## TABLEAU INDICATIF MONTANT BOURSES ERASMUS PAR PAYS ET PAR TYPE DE MOBILITE

(En €)	Pays de destination (UE + Pays participants)	FOURCHETTE MOBILITE LONGUE
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède,	450 à 750 Euros par mois + Compléments éventuels selon transport et situation personnelle
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	410 à 690 Euros par mois + Compléments éventuels selon transport et situation personnelle
Groupe 3	Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie,	350 à 640 Euros par mois + Compléments éventuels selon transport et situation personnelle
Pays partenaires HORS UE	Ex : Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande, USA Voir : <a href="https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/about/who-can-take-part_fr">https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/about/who-can-take-part_fr</a>	700 Euros par mois + Eventuelle Aide au voyage selon situation personnelle
<b>MOBILITE COURTE : UE OU HORS UE : maxi 30 jours : jusqu'au 14<sup>ème</sup> Jour : 70 euros par Jour et du 15<sup>ème</sup> au 30<sup>ème</sup> jour : 50 Euros par jour + Eventuel complément Aide au voyage selon situation personnelle</b>		